



Commentaires du CPQ pour le budget du Canada 2018-2019

- Août 2017 -

Table des matières

Introduction	4
Éléments de contexte pour l'exercice 2018-19	4
<i>La révolution numérique : un enjeu crucial pour les entreprises, les travailleurs et le gouvernement</i>	4
<i>Le contexte américain</i>	4
Priorités budgétaires 2018-19	5
A - Favoriser l'investissement et l'innovation	5
B - Favoriser la compétitivité par les investissements dans les infrastructures	6
C - Disponibilité et formation de la main-d'œuvre	7
D - Des finances publiques saines	7
E - Les opportunités internationales	8



Le CPQ a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale.

Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec –
Août 2017

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
3e trimestre 2017

Commentaires du CPQ pour le budget du Canada 2018-2019

Août 2017

Introduction

Dans ces commentaires, le CPQ répond essentiellement aux questions posées par le comité des Finances, à savoir quelles mesures fédérales aideraient les Canadiens à être plus productifs et quelles mesures aideraient les entreprises canadiennes à être plus productives et compétitives. Les deux questions sont évidemment intimement liées. La productivité des entreprises est tributaire de celle des travailleurs et, réciproquement, la productivité des travailleurs dépend largement des investissements réalisés et des processus mis en place par leurs employeurs. Il importe donc que le gouvernement fédéral mette en place un environnement réglementaire et fiscal avantageux.

Éléments de contexte pour l'exercice 2018-19

La révolution numérique : un enjeu crucial pour les entreprises, les travailleurs et le gouvernement

La structure de l'économie se transforme partout dans le monde sous l'effet de ce qu'on désigne par 4e révolution industrielle, soit la pénétration massive et rapide des technologies numériques à toutes les étapes de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des services et ce, dans tous les secteurs d'activité et tous les métiers et professions. Or, un grand nombre d'entreprises et de travailleurs n'ont pas les stratégies ou les compétences nécessaires pour procéder aux changements requis aux façons de faire. En fait, les 2/3 de la main-d'œuvre canadienne n'auraient pas les compétences suffisantes pour travailler efficacement dans un environnement numérique.¹ Ce sont donc des enjeux auxquels il faut s'attaquer en priorité, tant auprès des jeunes à l'école (la main-d'œuvre future), que des personnes en emploi (main-d'œuvre actuelle).

La révolution numérique en cours affecte la façon dont le gouvernement peut et doit intervenir dans l'économie auprès des entreprises et des travailleurs. Elle a aussi des effets significatifs sur l'évolution de ses revenus fiscaux et sur l'équité du régime fiscal. Présentement, une partie non négligeable des transactions entre des consommateurs canadiens et des fournisseurs étrangers opérant sur des plateformes électroniques échappent à la taxation. Cela non seulement prive le gouvernement de revenus, mais affecte également la compétitivité des concurrents canadiens de ces fournisseurs étrangers. Ces impacts sont particulièrement ressentis dans des secteurs comme les médias et le commerce de détail.

Le contexte américain

L'accès au marché américain risque d'être rendu plus difficile au cours des prochaines années par l'entrée en vigueur de diverses mesures protectionnistes par l'administration américaine. De plus, le gouvernement américain a signalé son intention de modifier ses règles fiscales de façon à favoriser la production sur son territoire, ce qui nuirait aux chaînes de valeur nord-américaines mises sur pied au cours des dernières

¹ Source: OCDE, 2013, *OECD Skills Outlook 2013: First Results from the Survey of Adult Skills*.

décennies. La réforme fiscale américaine à venir de l'impôt des sociétés et des particuliers aura sans doute des répercussions importantes sur la compétitivité de notre régime fiscal et de nos entreprises.

Face à ces changements structurels et conjoncturels, voici quelques pistes à explorer.

Priorités budgétaires 2018-19

A - Favoriser l'investissement et l'innovation

Les investissements par le secteur privé au Canada ont été en déclin récemment. Ce déclin compromet la capacité des économies canadienne et québécoise de se renouveler, de faire face aux nouveaux défis et de tirer parti des nouvelles occasions d'affaires créées par la révolution numérique et par l'émergence de nouveaux marchés d'exportation. Il affecte également la productivité des employés. Ainsi, en 2016, pour chaque dollar par travailleur investi par une entreprise américaine, l'entreprise canadienne investissait 59 cents, seulement². Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat, l'environnement fiscal et réglementaire global, l'incertitude mondiale, etc.

Ainsi, le Canada doit entretenir un environnement d'affaire des plus attrayants sur le plan de la fiscalité et de la réglementation pour l'ensemble des entreprises. Rappelons que si le taux d'impôt corporatif du Canada est relativement concurrentiel par rapport aux pays du G-7, la situation est moins reluisante au niveau du taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI). Malgré les efforts remarquables pour réduire le fardeau fiscal des entreprises depuis 2007, le Canada occupe le 13^e rang sur les 34 pays de l'OCDE en termes de TEMI.

Par ailleurs, le gouvernement devrait investir dans des programmes ayant un effet de levier structurant sur la productivité, l'innovation, la commercialisation et la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises. La direction empruntée par le gouvernement dans le dernier budget nous semble un pas dans la bonne direction, cependant le CPQ craint que les mesures ne soient pas assez concrètes à court terme pour donner un élan satisfaisant.

Voici d'autres mesures que le gouvernement peut envisager pour favoriser davantage l'investissement privé et la R-D: rendre les crédits d'impôt pour la R&D remboursable pour les grandes entreprises et élargir la déduction pour amortissement accéléré rattaché aux investissements requis sont deux mesures facilitantes pour les entreprises qui doivent procéder à l'adaptation au numérique de leurs modèles d'affaires et de leurs processus et procédés. Une autre avenue est celle choisie par le Québec, qui donne un avantage fiscal aux revenus attribuables à un brevet afin de favoriser la commercialisation et la fabrication au Québec des innovations³.

Il faudrait par ailleurs examiner l'impact qu'a pu avoir la réduction de la générosité des crédits d'impôt pour recherche scientifique et développement expérimental (RS-DE) puisqu'une tendance à la baisse des investissements dans ce domaine a été observée en corollaire.

² Benjamin Dachis, William B.P. Robson and Aaron Jacobs, *Equipment Failure: Feeble Business Investment Costs Canadians their Competitive Edge*, Institut C. D. Howe, mars 2017.

³ Le Plan économique du Québec de mars 2016 prévoyait l'instauration d'une déduction pour sociétés innovantes. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette mesure permet aux entreprises du secteur de la fabrication, qui commercialisent un produit incorporant un brevet protégeant une invention développée au Québec, de bénéficier d'une réduction de leur taux d'imposition sur leurs revenus attribuables à ce brevet.

En matière d'écofiscalité et de tarification du carbone, l'annonce d'un prix plancher du carbone avec une exemption pour les provinces ou territoires ayant déjà un programme similaire représente l'ajout d'un outil indispensable pour combattre les émissions de carbone et s'inscrit dans le cadre d'une approche harmonisée qui tient compte des initiatives provinciales. Cependant, comme le Québec a déjà mis en place le mécanisme du SPEDE, il serait inacceptable que le fédéral crée des obligations fiscales additionnelles. L'écofiscalité ne doit pas être une façon de chercher de nouveaux revenus, mais de réallouer le fardeau fiscal pour favoriser certains comportements et les objectifs environnementaux.

Il est important de noter ici qu'il faut toujours regarder le fardeau fiscal global. Si un ménage dans les différentes dépenses fiscales peut être nécessaire, et que des crédits d'impôt ou autres allègements sont réduits ou éliminés suite à une évaluation de leur efficacité, il faudrait réduire en parallèle le taux d'imposition général.

Finalement, à part les incitations fiscales, le gouvernement peut agir comme premier acheteur des produits et services des entreprises innovatrices et faire ainsi la démonstration de l'utilité de ces innovations.

B - Favoriser la compétitivité par les investissements dans les infrastructures

Une autre façon efficace d'intervenir pour le gouvernement consisterait à restaurer et à développer les infrastructures publiques de transport et de communication. Celles-ci doivent avoir la flexibilité et la capacité suffisante pour répondre aux besoins changeants du commerce et de l'industrie et aux réalignements des flux d'échanges mondiaux. À l'échelle des zones métropolitaines, les infrastructures contribuent directement à la productivité et à la compétitivité des entreprises en améliorant la mobilité des personnes et des marchandises. À cet égard, le CPQ invite le gouvernement fédéral à investir dans les infrastructures de la façon la plus stratégique et efficace possible, notamment en investissant dans les aéroports, les ports et dans les pôles logistiques du Québec, de même que dans des projets porteurs en matière de transport collectif. Le fédéral a un rôle crucial à jouer pour favoriser la diversification de l'offre intermodale, pourvu que son investissement s'intègre pleinement aux stratégies des provinces et des municipalités. Il souhaite d'ailleurs que le gouvernement fédéral complète le financement nécessaire pour le rallongement de la ligne bleue, projet important pour la région de Montréal. Un autre investissement qui contribuera à un plus grand dynamisme de l'économie canadienne et une meilleure mobilité est celui dans un lien ferroviaire rapide et efficace Québec-Montréal-Ottawa-Toronto.

Il serait également important pour la deuxième phase de réinvestissement dans les infrastructures stratégiques de penser en fonction des besoins de demain, des nouvelles réalités technologiques, des besoins en infrastructure numérique et des considérations environnementales comme la contribution des chaînes logistiques à la réduction de GES.

Finalement, le CPQ souhaite que les investissements futurs se fassent toujours sans délai indu et qu'il y ait arrimage entre le Programme fédéral et le programme québécois des infrastructures (le PQI).

La possibilité de financement de projets d'infrastructures par la Banque des infrastructures du Canada est certes une option très intéressante et prometteuse pour financer des projets qui n'auraient pas pu être financés autrement.

C - Disponibilité et formation de la main-d'œuvre

Le CPQ considère que l'introduction pour les entreprises d'un crédit de cotisations à l'assurance-emploi pour les dépenses de formation, notamment les dépenses de formation structurée liées à l'implantation de nouveaux investissements, est une façon par laquelle le régime d'assurance-emploi peut contribuer à améliorer la productivité des entreprises et des travailleurs. De plus, le CPQ croit que le régime devrait toujours viser un équilibre entre une compensation aux personnes qui perdent leur emploi et les incitations au travail.

Le CPQ souhaite aussi sensibiliser le gouvernement du Canada à investir des montants supplémentaires dans des programmes de formation menés par les provinces et les territoires pour aider les personnes qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi ou qui sont actuellement sans emploi à parfaire leurs connaissances et augmenter leur employabilité. Le gouvernement du Canada est notamment invité à accroître ses efforts vers des groupes sous-représentés et à mettre de l'avant des mesures incitatives pour les employeurs qui recrutent des travailleurs parmi ces groupes.

Par ailleurs, les changements annoncés au programme des travailleurs étrangers temporaires ne se sont toujours pas concrétisés. Les délais et l'imprévisibilité sont deux problématiques qui peuvent constituer un obstacle majeur à l'obtention de contrats des entreprises et le maintien d'emplois pour les Canadiens.

D - Des finances publiques saines

Malgré les considérations précédentes, le CPQ rappelle l'importance de ne pas s'enliser dans des déficits structurels et de prôner plutôt des politiques soucieuses de léguer aux générations futures un pays prospère et en bonne santé financière. Un plan financier clair prévoyant un retour à l'équilibre budgétaire dans quelques années est primordial. Il en va ainsi de la sécurité financière des générations futures sur lesquelles nous ne devons pas faire porter le fardeau fiscal des services payés aujourd'hui. C'est d'ailleurs également pourquoi le CPQ souhaite voir des démarches axées davantage sur l'accroissement de l'investissement privé.

Pour ce qui est des transferts en santé, le CPQ invite le gouvernement à amorcer une réflexion approfondie sur la Loi canadienne sur la santé en collaboration avec les provinces. Il estime que lier les transferts à la croissance du PIB ne reflète pas les besoins d'une population vieillissante, comme c'est le cas au Canada et en particulier au Québec. Par ailleurs, le CPQ croit qu'il y aurait des bénéfices pour l'ensemble de la société si on permettait davantage la présence du secteur privé dans certains domaines spécifiques, lorsque des avantages réels peuvent le justifier.

Du côté des revenus, comme nous l'avons vu en introduction, il nous apparaît essentiel de s'adapter aux nouvelles technologies touchant le commerce et, en particulier de résoudre le problème lié aux ventes en ligne qui, non seulement, prive les gouvernements fédéral et provinciaux de recettes fiscales, mais nuit également à la compétitivité des entreprises canadiennes.

Par ailleurs, en cherchant de nouveaux revenus, comme, par exemple, ce qui est prévu dans la consultation en cours sur la planification fiscale au moyen des sociétés privées, il faut faire attention aux effets néfastes potentiels qui risquent d'affecter certaines entreprises notamment des PME. Le CPQ prendra le temps d'analyser les propositions gouvernementales soumises dans cette consultation et soumettra ses commentaires.

En lien avec la légalisation du cannabis, un équilibre doit être trouvé au niveau du prix et donc des taxes entre un prix du produit trop élevé qui ferait que les consommateurs continueront de s'approvisionner auprès de fournisseurs illégaux, et un prix trop bas qui risque de banaliser et d'augmenter par le fait même la consommation du produit. Par ailleurs, étant donné que les provinces assumeront vraisemblablement l'essentiel des coûts associés à ce nouveau marché (santé, services sociaux, information, contrôle policier, etc.), il faut se demander si cette nouvelle assiette fiscale ne devrait pas leur être laissée en totalité. La vente étant évidemment assujettie à la TPS.

Dans la même veine, il faut poursuivre énergiquement la lutte à la contrebande de tabac et faire attention à un autre équilibre, soit au niveau de la réglementation. Il ne faudrait pas, par exemple, que la réglementation entourant le tabac devienne désavantageuse par rapport à celle de la marijuana.

Parmi les autres dossiers qu'il faudrait examiner figure la situation des aéroports. Selon un rapport sénatorial,⁴ les coûts élevés et les inefficiences freinent la demande et nuisent à la compétitivité du secteur. Le gouvernement fédéral devrait cesser d'exiger des loyers fonciers aux aéroports canadiens et en céder la propriété aux administrations qui en assurent déjà l'exploitation.

E - Les opportunités internationales

Il est important de bien préparer nos entreprises, notamment par la formation et l'information, pour tirer profit des nouvelles occasions d'affaires qui se présenteront à elles notamment à travers l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne (AECG). Les efforts sont en cours dans la foulée de la renégociation de l'ALÉNA, tant au niveau global que de certains dossiers névralgiques tels que le bois d'œuvre et l'aérospatial. Le CPQ encourage également le gouvernement du Canada à poursuivre ses efforts pour encourager davantage le libre-échange avec les autres pays et diversifier ses marchés. On pense en particulier aux autres pays qui adhéraient au Partenariat transpacifique (PTP), à des ententes bilatérales avec le Japon et la Corée, notamment, et au développement d'une stratégie commerciale pour la Chine.

⁴ Sénat du Canada, le Comité sénatorial permanent des transports et des communications : « L'avenir des déplacements aériens au Canada : poste de péage ou bougie d'allumage? », juin 2012. Lien : <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/411/trcm/rep/rep05jun12-f.pdf>



WWW.CPQ.QC.CA

Conseil du patronat du Québec
1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7

Téléphone : 514 288-5161
ou 1 877 288-5161
Télécopieur : 514 288-5165

www.cpq.qc.ca